



Carte grise prefecture non enregistree

Par **mumu**, le **21/11/2009** à **15:06**

Bonjour, j'ai vendu mon véhicule dans un marché occasion en février 2009. Le règlement effectué en espèces par une personne bulgare. La carte grise barrée et acte de vente expédiée (de mon côté) à la préfecture. À partir du mois d'avril j'ai commencé à recevoir une collection de condamnations par tribunal de Paris pour contraventions non payées. Je suis allé à la préfecture où je me suis fait pas très aimablement refouler par une employée aux cartes grises et qui n'a pas voulu me donner aucun renseignements. J'ai contacté le médiateur de la préfecture qui m'a appris que l'acte de vente de mon ancien véhicule n'avait pas été enregistré cause adresse acheteur incomplète. Sans jamais en avoir été prévenu par la préfecture. Donc si l'acheteur avait renversé un scooter j'aurais été responsable sans même le savoir ! Le médiateur de la préfecture a accepté de me faire attestation acte de vente bien reçu pour faire valoir ma bonne foi au tribunal mais refuse encore aujourd'hui d'enregistrer la vente. Je reste donc à ce jour responsable des méfaits quel qu'ils soient du nouvel acquéreur. J'ai une collection d'une douzaine de condamnations et le tribunal de Paris qui fait la sourde oreille m'a mis dans les mains d'un huissier. J'ai refusé de régler les notes car je me dis que si je commence je vais être une vache à lait sans fin..... mais comment pouvoir arrêter la procédure du huissier et surtout dégager ma responsabilité de la voiture. J'ai téléphoné la police pour déposer main courante mais ils m'ont répondu que les problèmes administratifs n'étaient pas de leur ressort. Par contre si il y a un gamin tué sur la route ils vont bien savoir où me trouver ?

Merci pour vos éventuels conseils

Muriel